



---

Moulin Neuf - 86190 CHALANDRAY

---

Tél : 06 85 82 52 14  
info@spa-moulin-neuf.fr  
[www.spa-moulin-neuf.fr](http://www.spa-moulin-neuf.fr)

## CONTRAT D'INSCRIPTION

### Atelier Massages Energétiques

**Merci de lire attentivement l'intégralité du document avant toute signature.**

- Pour un contrat numérique : remplissez les informations demandées dans le formulaire numérique situé sur la page web. Ne tenez pas compte des champs surlignés en jaune dans ce document, destinés à la version papier. L'inscription sera validée automatiquement en cliquant sur "Je valide mon inscription" après avoir tout complété.
- Pour un contrat papier : les informations demandées sont à inscrire de manière lisible en lettres capitales ; tous les champs à compléter sont surlignés en jaune. Pour valider votre inscription, ce document est à renvoyer complété par courrier accompagné de l'acompte d'inscription (joindre le chèque). N'hésitez pas à imprimer en recto-verso. Merci de me prévenir par e-mail après avoir posté le contrat afin que votre place soit réservée.

**L'accord se fait entre :**

**L'organisateur**

Mickaël DEVAUTOUR

**SIRET** : 819 422 437 00023

**Adresse** : 3 Moulin Neuf,  
86190 CHALANDRAY

**Téléphone** : 06 85 82 52 14

**E-mail** : info@spa-moulin-neuf.fr

**Site web** : www.spa-moulin-neuf.fr

**Le participant**

**Nom et prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**E-mail :**

## 1. Objet du contrat

En exécution du présent contrat, **l'organisateur** s'engage à animer l'atelier « Massages énergétiques » du **vendredi 13 mai 2022 (17h) au dimanche 15 mai 2022 (17h)**.

**Le participant** s'engage à être présent pendant toute la durée de l'atelier. Il s'engage également à respecter les conditions indiquées dans le présent contrat.

## 2. Caractéristique de l'atelier

### Objectif :

- Découvrir ou perfectionner des techniques de massage issues des multiples Massages du Monde
- Intégrer le client dans votre univers : accueil, ambiance de votre salle, transmission de votre énergie, pouvoir de votre intention.
- Initier ou développer votre sensibilité énergétique
- S'approprier et personnaliser votre méthode de massage

**Lieu :** Moulin Neuf de Chalandray (86190).

**Durée :** pendant 2 jours (arrivée vendredi à 17h, départ dimanche à 17h)

**Nombre de participants :** 6 personnes maximum (3 binomes)

**Pré-requis :** Tant que possible, le niveau de massage des participants devrait être le même.

### Moyens pédagogiques et techniques :

- Le matériel pour masser (table, serviettes, huile, ...) est mis à disposition
- Le gîte (Lieu de l'atelier, de l'hébergement et des repas)
- Un livret pédagogique est remis lors de l'atelier

**Certification :** l'atelier ne fait pas l'objet de certification

### 3. Logement et pension

**Logement** : Les participants et l'organisateur sont hébergés dans le Gîte du Moulin Neuf.

Le site comporte également un SPA contenant un Bain à remous, un Sauna, un Espace de détente à disposition des participants en dehors des ateliers.

**Pension (en option)** avec logement et repas sur place. comprend :

- 2 nuits en chambre individuelle ou partagée : vendredi et samedi soir
- 2 petits déjeuner et 4 repas : du vendredi soir au dimanche midi

**Intolérances ou allergies alimentaires :**

### 4. Paiement à effectuer

Les paiements à effectuer sur place par le participant incluent le règlement des frais pédagogiques, ainsi que les frais de pension complète (option).

- Les frais pédagogiques sont de 200 €, à régler par espèces ou par chèque à l'ordre de l'organisateur. Un acompte de 60 € est demandé lors de l'inscription.
- La pension complète (optionnelle) est de 120 € (60 € pour l'hébergement et 60 € pour les repas), à régler en espèce ou par chèque à l'ordre de « Marc DEVAUTOUR ».

### 5. Responsabilité du participant

**Le participant est tenu comme seul responsable** de tout accident survenant lors du trajet effectué pour aller et venir du lieu de l'atelier, ainsi que durant cet atelier. Ni l'organisateur, ni le personnel du lieu de l'atelier ne pourront en être tenus responsables.

Toute condition physique ou mentale pouvant affecter le déroulement de l'atelier (handicap, épilepsie, somnambulisme, problème de santé majeur, trouble psychiatrique, traitement médical, etc.) doit être **signalée ici :**

## 6. Mesures exceptionnelles COVID-19

Si la situation sanitaire le requiert au moment des ateliers, le participant s'engage à effectuer un test (autotest possible) dans les 48h avant l'atelier, et à envoyer une copie ou une photographie du résultat par e-mail à l'organisateur avant le début de l'atelier.

## 7. Règles importantes

- Les horaires de début (arrivée à 17h le premier jour) et de fin doivent être respectés, ainsi que les horaires des activités.
- Le participant s'engage à respecter les autres participants et le l'organisateur de l'atelier en faisant preuve de bienveillance et en ne leur portant aucun préjudice physique ou moral.
- Il n'est pas possible de photographier durant les ateliers.
- La consommation d'alcool ou de drogues (cannabis, etc.) est strictement interdite pendant la durée du séjour.
- Pendant les ateliers, le participant s'engage à ne pas pratiquer de soins ou d'approches thérapeutiques auprès d'autres participants, en dehors du cadre des activités proposées.
- Le livret de pratique remis au participant lors de l'atelier est à usage strictement personnel, étant la création de l'organisateur. Il ne peut faire l'objet d'une copie, d'un partage ou d'un usage commercial.

## 8. Modalités d'annulation

À compter de la date de signature du présent contrat, **le participant** a un délai de 10 jours pour se rétracter, conformément à la loi française. Il en informe l'organisateur par email.

**L'organisateur** se réserve le droit :

- De reporter l'atelier en cas de force majeure. Dans ce cas, le participant se voit proposer de nouvelles dates.
- De refuser une inscription après signature du contrat.
- De demander à un participant de partir de l'atelier en cas de manquement important aux termes du contrat.

## 9. Cas de litige

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'instance de Poitiers sera seul compétent pour régler le litige.

**Cocher cette case après avoir terminé votre lecture du contrat :**

J'ai pris connaissance des termes du présent contrat et m'engage à les respecter dans leur intégralité.

Fait à (*commune*) :

Le (*date*) :

**LE PARTICIPANT**

Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »

**L'ORGANISATEUR**

Mickaël Devautour